

En Normandie, sur 100 habitants dans l'ensemble des 63 quartiers prioritaires de la politique de la ville, 15 mouvements (arrivées ou départs) ont été observés au cours de l'année 2021. Cette mobilité est particulièrement élevée dans la Manche, notamment au sein des intercommunalités de Saint-Lô et de Coutances. L'entrée dans un quartier prioritaire est souvent consécutive à une baisse du niveau de vie et à un emménagement dans le parc social. À l'inverse, la sortie d'un quartier prioritaire est liée à une amélioration de la situation financière. Ainsi, les personnes qui quittent la géographie prioritaire sont généralement dans une situation économique moins précaire que celles qui s'y installent ou qui y demeurent. En outre, les entrants comme les sortants connaissent fréquemment un changement de leur situation familiale.

222 000 habitants dans les 63 quartiers prioritaires normands

La politique de la ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité nationale et locale à destination des quartiers défavorisés et de leurs habitants ► **encadré 1**. 222 000 Normands vivent dans l'un des 63 quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) du territoire, soit 6,7 % de la population régionale [Hurard, Vignolles, 2025 ► **pour en savoir plus**].

Les contours des QPV étant définis en fonction des niveaux de revenu, la situation économique de leurs résidents est par définition plus fragile. Ainsi, les habitants des QPV normands sont trois fois plus souvent en situation de **pauvreté monétaire** que l'ensemble des Normands (46 % contre 14 %) et le **taux de chômage** au sens du recensement ► **sources** est nettement plus élevé (33 % contre 13 % pour l'ensemble de la région).

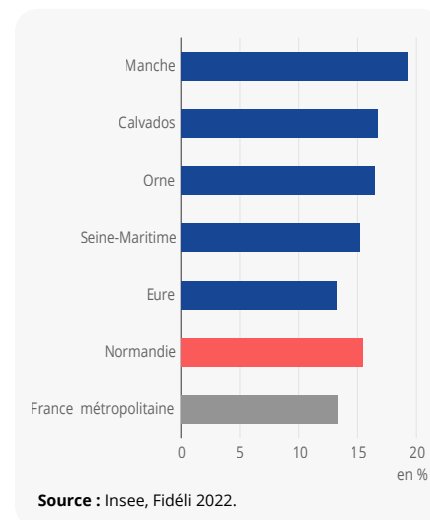
La question de la mobilité résidentielle des habitants des quartiers prioritaires est régulièrement soulevée par les acteurs publics pour tenter de nuancer ce constat de précarité : la persistance des difficultés sociales est-elle le reflet d'une

fonction de « sas » pour des populations momentanément fragilisées qui, une fois leur situation améliorée, céderaient leur place à une autre population fragile ? Ou bien, à l'inverse, résulte-t-elle d'un effet « nasse » pour les habitants des quartiers prioritaires qui y résideraient durablement, sans amélioration de leur situation ? L'analyse des mobilités résidentielles des habitants des QPV, observée sur un an entre le 1^{er} janvier 2021 et le 1^{er} janvier 2022, distingue trois catégories d'habitants : les **entrants** dans la géographie prioritaire de la politique de la ville, les **sortants** de cet espace et ceux qui y restent, même s'ils changent de QPV, appelés les **stables** dans cette étude ► **méthode**.

Une mobilité résidentielle plus élevée dans les QPV de la Manche...

Pour 100 habitants des QPV de Normandie, 6 ont intégré la géographie prioritaire entre 2021 et 2022 et 9 l'ont quittée, soit 15 personnes en situation de mobilité ► **figure 1**. Cette mobilité résidentielle au sein des quartiers prioritaires est la 5^e plus élevée des régions de France métropolitaine et dépasse la moyenne nationale (13 %).

► 1. Taux de mobilité dans les QPV



La mobilité est plus élevée en Bretagne et en Occitanie, plus faible en Provence-Alpes-Côte d'Azur et en Île-de-France. En Normandie, ce **taux de mobilité** ► **méthode** dans les QPV apparaît supérieur à la moyenne nationale dans tous les départements, excepté dans l'Eure (13 %). La Manche se distingue avec le taux le plus élevé (19 %), devant le Calvados et l'Orne.

En partenariat avec :

La Seine-Maritime, qui compte le plus grand nombre de quartiers prioritaires parmi les départements normands (29) et regroupe plus de la moitié des personnes en mobilité dans les QPV de la région, affiche un taux identique à la moyenne régionale.

...en particulier dans les QPV des intercommunalités de Saint-Lô et de Coutances

Les intercommunalités de Saint-Lô Agglo et dans une moindre mesure de Coutances Mer et Bocage sont celles où la mobilité est la plus élevée en Normandie, avec des taux respectifs de 23 % et de 20 % ► **figure 2**. À Saint-Lô, le quartier de La Dollée se distingue particulièrement : avec 26 %, c'est le QPV de la région dont la population est la plus mobile, le seul à figurer parmi les 100 premiers au niveau national (53^e rang). Dix autres quartiers de la région figurent parmi les 200 premiers, notamment « Grammont - Saint Sever - Orléans » à Rouen, « Centre Ancien - Quartiers Sud » au Havre, « Quartier Rosa Parks » à Notre-Dame-de-Bondeville, « Fourches - Charcot » à Cherbourg-en-Cotentin et « Courteille » à Alençon.

À l'inverse, la mobilité est plus faible dans certains quartiers où le taux ne dépasse pas 12 %. Parmi les 10 QPV concernés, 6 se situent en Seine-Maritime. Le quartier « Bois-de-Bléville » au Havre présente en particulier la plus faible mobilité de la région (8 %). Les autres quartiers dont la population est moins mobile se situent dans les intercommunalités de Caen la Mer (quartier « Guérinière »), de Flers Agglo (quartier « Saint-Sauveur - Pont Féron ») et d'Évreux Portes de Normandie (quartier « La Madeleine »).

Ces écarts de mobilité entre QPV s'expliquent en partie par les caractéristiques de leurs habitants. Ainsi, les quartiers comptant davantage de personnes seules ou d'individus vivant en **famille monoparentale** présentent souvent des taux de mobilité élevés.

Des sortants dans une situation économique moins précaire

Les habitants qui quittent les QPV sont souvent dans une situation économique plus favorable que ceux qui s'y installent ou qui y restent ► **figure 3**. Leur **niveau de vie médian** est plus élevé (17 600 € contre 15 100 € pour les entrants et 14 500 € pour les stables). Moins de 30 % d'entre eux vivent sous le seuil de pauvreté, contre plus de 40 % parmi les entrants et les stables ► **encadré 2**. De même, les sortants bénéficient relativement moins des prestations sociales, lesquelles représentent 25 %

► Encadré 1 – La politique de la ville, une approche globale et partenariale pour les quartiers prioritaires

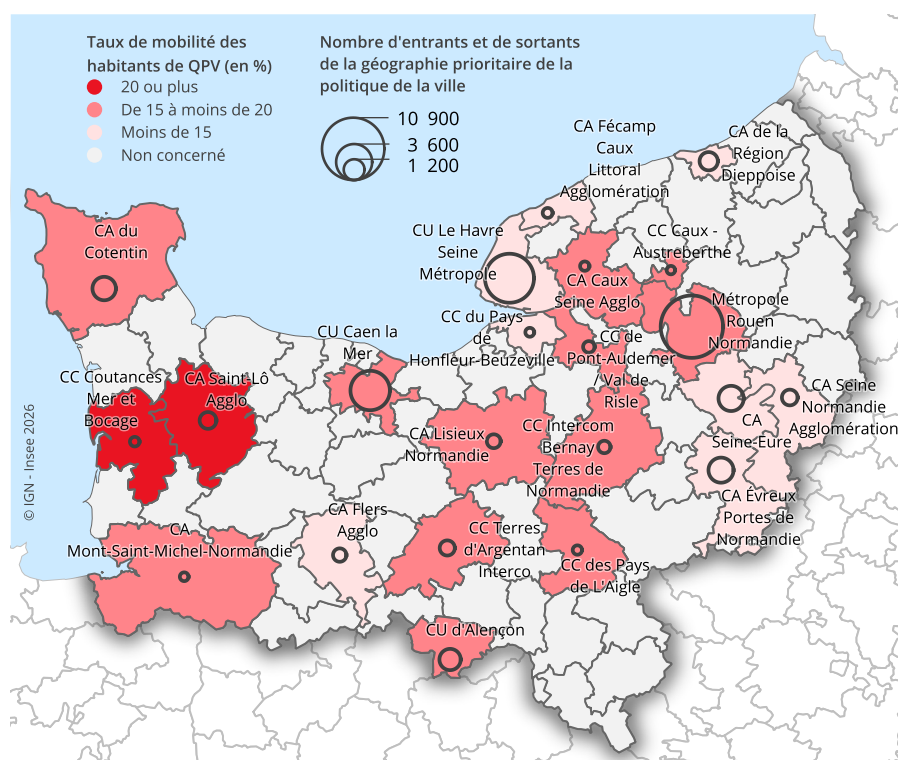
Depuis près de 50 ans, la politique de la ville vise à réduire les écarts de développement au sein des villes, à restaurer l'égalité républicaine dans les quartiers défavorisés et à améliorer les conditions de vie de leurs habitants. Elle se déploie dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, dont le périmètre a été mis à jour en 2024.

La politique de la ville est transversale et mobilise un ensemble de politiques publiques en matière d'emploi, d'éducation, de santé, de cadre de vie, etc. : les difficultés rencontrées par les habitants de ces quartiers ont des causes multiples et nécessitent une intervention coordonnée.

Cette politique est également partenariale et repose localement sur une collaboration entre élus, professionnels, habitants et acteurs de terrain. L'animation des partenariats est un paramètre essentiel pour faire avancer les projets de développement pour les quartiers : un cadre de connaissance réciproque de confiance et de dialogue permet notamment de mieux mobiliser les grandes politiques publiques au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires. Elle s'incarne localement dans des contrats copilotés par l'État et les collectivités et cosignés par l'ensemble des partenaires (bailleurs sociaux, associations, région, département, caisse d'allocations familiales, etc.) : les contrats de ville « Engagements quartiers 2030 » ont été renouvelés en 2024 sur l'ensemble de la France métropolitaine.

La politique de la ville est coconstruite avec les habitants des quartiers : la participation des habitants est, depuis le départ, un fondement de la politique de la ville. Le Conseil citoyen, instance locale de démocratie participative dédiée, reste un outil de référence et doit être associé au pilotage et à l'évaluation du contrat. Toutefois, d'autres modalités d'association sont parfois privilégiées (ateliers participatifs, démarches innovantes favorisant le pouvoir d'agir des habitants, etc.).

► 2. Mobilité des habitants en QPV au sein des intercommunalités normandes



Source : Insee, Fideli 2022.

de leur revenu disponible contre 36 % pour les autres habitants des QPV. Cette situation plus favorable se manifeste également dans leurs conditions de logement à l'issue de leur mobilité. Ils sont trois fois plus fréquemment propriétaires (23 % d'entre eux contre 7 % des entrants et 8 % des stables) et vivent généralement moins en location dans le parc social (43 % d'entre eux contre 75 % des entrants et 84 % des stables).

En Normandie, les personnes qui emménagent dans un QPV sont en moyenne plus jeunes que celles qui y résident déjà. Les 18-25 ans sont deux fois plus nombreux (27 % contre 13 %) alors que les 65 ans ou plus sont trois fois moins présents (4 % contre 12 %). Elles vivent aussi davantage en famille monoparentale (30 % contre 25 %) et moins souvent en **famille nombreuse** (17 % contre 24 %).

L'entrée en QPV est souvent consécutive à une baisse du niveau de vie...

S'installer dans un quartier prioritaire est souvent lié à une diminution des revenus. Le niveau de vie médian des entrants recule en moyenne de 8 % entre 2021 et 2022, soit environ 1 200 € sur un an. Cette dégradation de la situation financière peut survenir, par exemple, du fait de la perte d'un emploi ou d'un changement de situation familiale. En effet, 28 % des entrants en QPV connaissent dans le même temps une évolution de leur situation familiale. Parmi les 14 900 arrivants dans un quartier prioritaire, 2 600 – dont 75 % de femmes – deviennent des parents isolés. Par ailleurs, 1 600 entrants intègrent le statut de famille nombreuse entre janvier 2021 et janvier 2022.

Une large part du parc de logements des quartiers prioritaires (plus de 75 %) est constituée d'habitations à loyer modéré (HLM). Les personnes entrantes emménagent donc fréquemment dans le parc social **► figure 4** du fait de leurs difficultés financières. Sur 10 nouveaux habitants en QPV, 7 s'installent dans un logement à loyer modéré. Un peu moins de la moitié d'entre eux étaient déjà locataires du parc social.

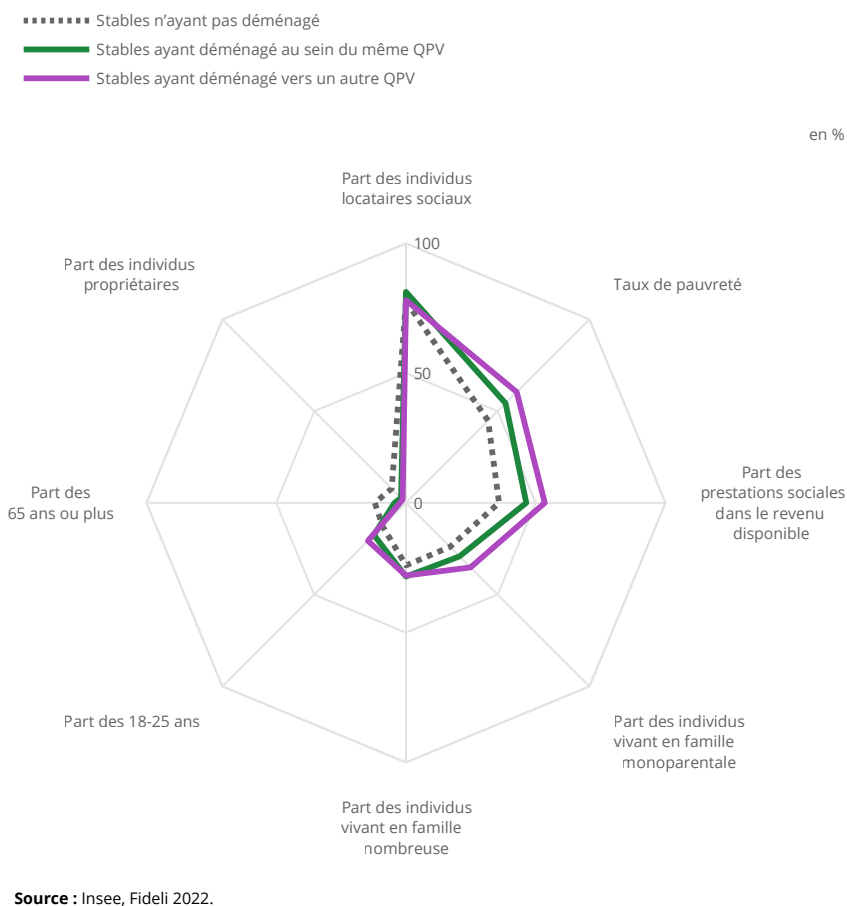
... tandis qu'une sortie est généralement associée à une amélioration de la situation économique

La sortie d'un QPV fait souvent suite à une amélioration de la situation financière. Le niveau de vie médian des sortants s'est amélioré au cours de l'année 2021 : il est en moyenne 8 % plus élevé en janvier 2022 qu'en janvier 2021, soit environ 1 200 € de plus, pour atteindre 17 600 €. Ce niveau est supérieur à celui des stables (+3 100 €), mais reste nettement en deçà de celui de la population normande hors QPV (-5 400 €).

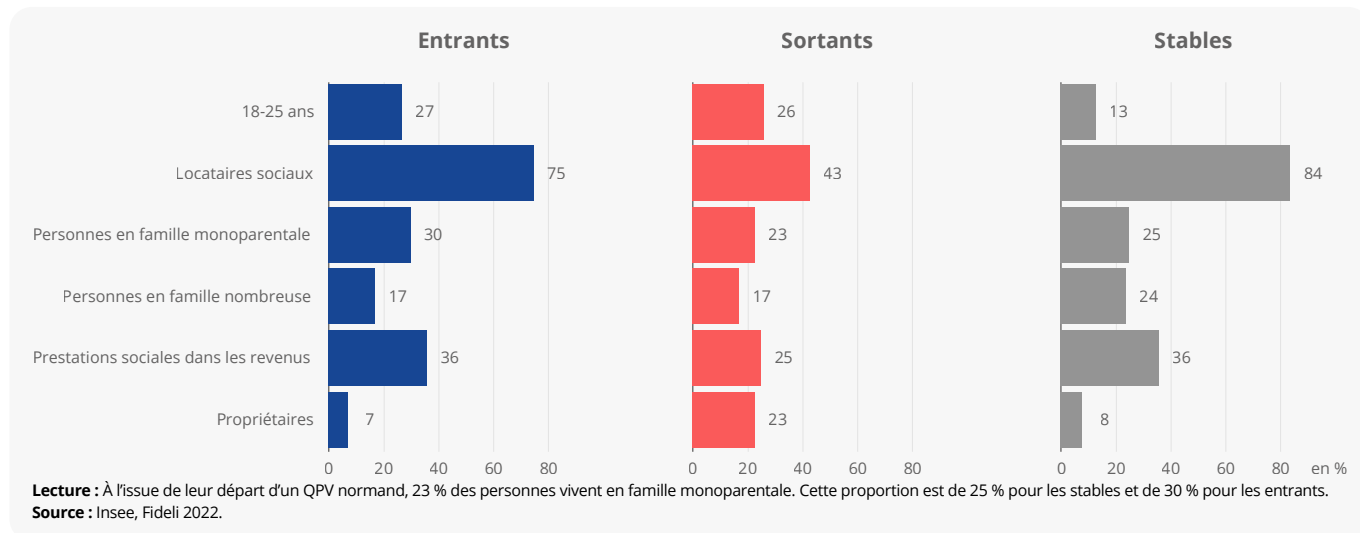
► Encadré 2 – Plus de 10 000 individus ont changé de logement au sein des QPV

95 % des personnes résidant dans un quartier prioritaire de Normandie en 2022 et habitant également en géographie prioritaire en 2021 sont restées dans le même logement. Toutefois, 10 600 individus ont changé de logement au cours de l'année 2021, la majorité d'entre eux (63 %) restant dans le même QPV. Ces stables ayant déménagé au sein des QPV sont relativement jeunes, les 18-25 ans étant surreprésentés à l'inverse des 65 ans ou plus. Leur situation économique est aussi plus fragile : ils sont plus souvent pauvres et la part des prestations sociales au sein de leur revenu disponible est plus élevée que pour l'ensemble des résidents des QPV. Enfin, ces personnes changeant de logement au sein des QPV sont nettement moins fréquemment propriétaires de leur logement.

Principales caractéristiques des stables au sein des QPV



► 3. Principales caractéristiques des entrants, des sortants et des stables dans les QPV normands



En outre, un tiers des sortants en situation de pauvreté au début de l'année 2021 sont sortis de cette situation au cours de l'année. Cette amélioration se traduit par une évolution des conditions de logement après la sortie des QPV ► **figure 4**. Le recours au parc social reste privilégié, mais beaucoup moins qu'auparavant : 42 % y résident contre 74 % un an plus tôt. Un peu plus d'un tiers des sortants quittent le parc social, mais seuls 21 % d'entre eux accèdent à la propriété.

La sortie des QPV s'accompagne également souvent d'un changement de la situation familiale au cours de l'année 2021 : 45 % des sortants vivant en famille monoparentale en 2021 ne sont plus dans cette situation en 2022 ; cette part est un peu plus faible pour les individus d'une famille nombreuse en 2021 (40 %). Enfin, comme pour les entrants, les déménagements se font le plus souvent à proximité : près des deux tiers des sortants restent dans le même EPCI. ●

Balcone T., Diop B., Pène A. (Insee), Despres P., Yon A. (ORS-CREAI), Khatchadourian M. (Direction régionale de l'économie de l'emploi du travail et des solidarités)



Retrouvez davantage de données associées à cette publication sur [insee.fr](https://www.insee.fr)

► Sources et champ

Cette étude s'appuie sur les données du **Fichier démographique sur les logements et les individus (Fidéli)**, une source administrative géolocalisée regroupant notamment des données de la taxe d'habitation, des propriétés bâties, des impôts et des déclarations de revenus. Ces données sont enrichies avec le Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) sur la pauvreté et le niveau de vie des ménages.

Le champ de l'étude est restreint aux individus présents dans Fidéli 2022, dont le logement est connu à la fois au 1^{er} janvier 2022 et au 1^{er} janvier 2021. Les personnes venues de l'étranger ou parties vers l'étranger en 2021, les personnes nées ou décédées en 2021 ne sont ainsi pas prises en compte.

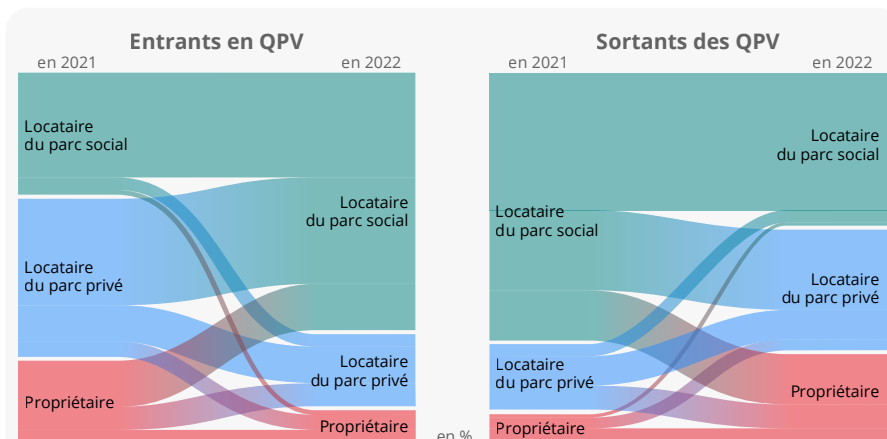
Le **taux de chômage** au sens du recensement de la population est la proportion du nombre de chômeurs au sens du recensement dans la population active au sens du recensement. Les chômeurs au sens du recensement de la population sont les personnes (de 15 ans ou plus) qui se sont déclarées chômeurs (inscrits ou non à France Travail) sauf si elles ont, en outre, déclaré explicitement ne pas rechercher de travail ; et d'autre part les personnes (âgées de 15 ans ou plus) qui ne se sont déclarées spontanément ni en emploi, ni en chômage, mais qui ont néanmoins déclaré rechercher un emploi.

Insee Normandie
5, rue Claude Bloch
BP 95137
14024 Caen Cedex

Directeur de la publication :
François-Pierre Gitton

Rédacteur en chef :
Sylvain Comte

► 4. Évolution du statut d'occupation des entrants et sortants des QPV entre 2021 et 2022



Lecture : 10 % des entrants dans un QPV normand étaient locataires du parc privé au 01/01/2021 et le sont toujours au 01/01/2022.

Source : Insee, Fidéli 2022.

► Méthode

La source utilisée, Fidéli, ne donne pas d'informations sur le caractère durable, ou non, du changement de résidence des individus. Elle n'a ni la profondeur historique ni la possibilité de chaîner dans le temps des données individuelles entre différents millésimes pour réaliser des études longitudinales. Elle permet ainsi uniquement d'analyser des transitions entre le 1^{er} janvier 2021 et le 1^{er} janvier 2022.

L'étude porte sur les individus et non sur les ménages. Elle analyse donc les déménagements à l'échelle des personnes. Cela signifie que les résultats peuvent être influencés par la structure des familles. Par exemple, le déménagement d'une famille de six personnes a le même poids que les déménagements de trois couples sans enfant.

Les **entrants** dans la géographie prioritaire de la politique de la ville sont les individus qui habitent dans un QPV au 1^{er} janvier 2022 et n'habitaient pas en QPV au 1^{er} janvier 2021.

Les **sortants** de la géographie prioritaire sont les individus qui habitaient en QPV au 1^{er} janvier 2021 et n'habitent pas dans un QPV au 1^{er} janvier 2022.

Les **stables** dans la géographie prioritaire sont les individus qui habitaient en QPV au 1^{er} janvier 2021 et habitent encore dans un QPV au 1^{er} janvier 2022.

Le **taux de mobilité** dans les QPV d'une zone s'interprète comme une intensité de la mobilité, sans présager du sens des entrées et des sorties. Il correspond au nombre d'individus emménageant dans la géographie prioritaire de la politique de la ville ou quittant cet espace rapporté à la population moyenne des QPV de la zone entre 2021 et 2022. Par exemple, un taux de mobilité de 20 % signifie qu'en moyenne un individu sur cinq résidant dans un QPV de la zone en 2021 ou en 2022 a déménagé ou emménagé.

► Définitions

Le **niveau de vie** est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage. Le niveau de vie correspond à ce qu'Eurostat nomme « revenu disponible équivalent ».

Si l'on ordonne la distribution du niveau de vie, le **niveau de vie médian** partage cette distribution en deux parties d'effectifs égaux. La moitié de la population a ainsi un niveau de vie inférieur au niveau de vie médian ; l'autre moitié, un niveau de vie supérieur.

Un ménage et les individus qui le composent sont considérés comme **pauvres** lorsque le niveau de vie du ménage est inférieur au seuil de pauvreté. En France et en Europe, le seuil est le plus souvent fixé à 60 % du niveau de vie médian.

Une **famille monoparentale** est constituée par une personne qui réside avec un ou plusieurs de ses enfants et qui ne vit pas en couple avec une autre personne du ménage.

Une **famille** est dite **nombreuse** dès lors qu'elle comprend trois enfants ou plus.

► Pour en savoir plus

- Hurard C., Vignolles V., « [En 2024, 222 000 Normands vivent dans les 63 quartiers de la nouvelle géographie prioritaire](#) », Insee Analyses Normandie n° 137, février 2025.
- Bloch K., Gerardin M., « [La moitié des personnes ayant habité en quartier prioritaire entre 2011 et 2020 y restent tout au long de la période](#) », Insee Première n° 1996, mai 2024.
- ORS-CREAI Normandie, « [Fiches repères de l'Observatoire régional des quartiers](#) ».

Attaché de presse :
Jérémy Simon
Tél. : 06 60 55 37 70

Maquette :
Luminess SAS
[@insee-normandie](https://www.insee-normandie.fr)
[X @InseeNormandie](https://www.insee-normandie.fr)
www.insee.fr

ISSN : 2496-5227
ISSN en ligne : 2493-7266
© Insee Normandie 2026
Reproduction partielle autorisée sous réserve de la mention de la source et de l'auteur



Insee